

Conseil Municipal du 18 juin 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 18 juin 2019 sous la présidence du Maire M. François KOEBERLE et pour la dernière session avant la trêve estivale.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019, ont été abordés les points suivants :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (Sraddet) élaboré par la Région Gand Est est soumis pour avis à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach. Le Conseil communautaire par délibération du 25 mars 2019 a émis un avis défavorable sur le document présenté, ce dernier ne mettant pas en exergue le caractère singulier du territoire de la Communauté de Communes alors même que d'importantes mutations économiques, sociales, voire mêmes démographiques sont à prévoir à très court terme. Par ailleurs, les règles relatives à la consommation foncière et aux compensations cumulées semblent trop restrictives et tendent à bloquer le développement du territoire.
La communauté de communes a souhaité prendre l'avis des municipalités sur le schéma présenté. A l'unanimité, les membres du conseil suivent l'avis défavorable donné par le Conseil communautaire.
- Concernant le chantier de la rénovation de l'école primaire, les conseillers sont informés de l'attribution des lots 9 Menuiseries extérieures et 18 Métallerie à la société Alsace Création pour respectivement 16 136 et 30 818 €.
- Dans le cadre des régularisations foncières, les conseillers ont autorisé le maire à procéder aux échanges des parcelles n° 198 section 02 avec les parcelles de M. Laurent HOFFERT n° 213 section 02 et n° 111 section 19.
- Notre commune a décidé, par délibération en date du 24 novembre 2016, d'adhérer à l'Agence Technique Départementale/ADAUHR. Pour un fonctionnement optimal de l'agence, il est nécessaire pour les communes membres de désigner un suppléant. A l'unanimité des membres présents et représentés, M. FECHTER Francis est élu suppléant pour la commune à l'ADAUHR.